



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2022.

Sommaire

- I. Section de fonctionnement
 - Dépenses
 - Recettes
 - II. Section d'investissement
 - Dépenses
 - Recettes
 - III. Conclusion
-

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le fonctionnement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

• Dépenses

Dépenses	Budget Primitif 2022	Réalisé au 31/12/22	Taux de réalisation
011- Charges à caractère général	109 355 €	103 439.51 €	94.59 %
012- Charge de personnel	175 150 €	174 975.42 €	99.90 %
65- Autres charges courantes	50 796 €	45 878.53 €	90.32 %
66- Charges financières	4 500 €	2 930.86 €	65.13 %
67- Charges exceptionnelles	600 €	1 066.67 €	177.78 %
68- Dotations amortissements	186 €	185.20 €	99.57 %
73- Impôt et taxes	41 791 €	42 072 €	100.68 %
023- Virement en investissement	539 885.92€	<i>Non exécuté comptablement</i>	
Total	922 263.92 €	370 548.19 €	

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations communales aux différents syndicats, et les intérêts des emprunts à payer.

Sur les charges à caractère général, ce taux de réalisation peut être analysé comme suit :

- . Avec l'effort d'économies notamment sur les produits d'entretien, administratif, des frais de télécommunication.
 - . Nous pouvons noter une baisse de fréquentation à la cantine scolaire qui peut entraîner une baisse en dépense sur les prestations de services de restauration.
 - . Le changement de la chaudière Mairie Ecole en chaudière biomasse plaquette bois a permis une économie financière.
 - . Des travaux d'entretien comme le marquage au sol de voirie ont été réalisés.
 - . Cette année, les événements du Village ont été reconduit comme la Brocante, les Jeux Intervillages, la galette des Anciens, même les vœux du Maire.
- Et malgré une hausse sur les produits d'entretien pour désinfection des locaux suite au covid19 et une inflation sur un ensemble de produits et services.

Nous pouvons observer que la Commune reste prudente sur ses dépenses et essaie de se rapprocher du plus juste.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 370 548.19 €

• Recettes

Recettes	Budget Primitif 2022	Réalisé au 31/12/22	Taux de réalisation
70- Produits de services	16 300 €	23 113.95 €	141.80 %
73- Impôts et taxes	370 600 €	409 005.66 €	110.36 %
74- Dotations et participations	44 195 €	48 709.85 €	110.21 %
75- Autres produits courants	33 900 €	33 793.55 €	99.68 %
76- Produits Financiers	- €	1 008 €	- %
002- Excédent antérieur reporté	457 268.92 €	<i>Non exécuté comptablement</i>	
Total	922 263.92 €	515 631.01 €	

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

-la fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2022

Taxe d'habitation : - %

Taxe sur le foncier bâti : 29.63 %

Taxe sur le foncier non bâti : 41.47 %

-les dotations versées par l'Etat

-les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

On constate en 2022 un montant important au niveau des recettes 'impôts et taxes' qui est dû au versement de compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Une bonne nouvelle pour les produits financiers, la Commune a reçu des indemnités suite à des tournages de film sur son territoire qui n'étaient pas prévus.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 515 631.01 €

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

. les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et le FCTVA.

. les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de logements, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

· Dépenses

Dépenses	Budget Primitif 2022	Réalisé au 31/12/22	Taux de réalisation
16- Emprunts et dettes	27 160 €	26 238.15 €	96.60 %
20- Immobilisations incorporelles	5 000 €	1 800 €	36.00 %
21- Immobilisations corporelles	716 864.17 €	81 127.22 €	11.32 %
<i>Régularisation frais études</i>	<i>105 793.58</i>	<i>105 793.58 €</i>	100 %
4541- Travaux pour compte de tiers	17 000 €	15 016.92 €	88.33 %
Restes à réaliser 2021	22 132.32 €	<i>Non exécuté comptablement</i>	
Total	893 950.07 €	229 975.87 €	

Sur le chapitre 20- Immobilisations incorporelles, il y a juste une étude de faisabilité qui a été réalisé pour une salle polyvalente.

L'écart important du chapitre 21 s'explique par le fait que des travaux prévus n'ont pas été réalisés (la réfection de la rue du Président Wilson, le remplacement des candélabres par des Leds ...). Ceux-ci seront reportés sur 2023 et 2024. Et aussi pour équilibrer le budget avec les recettes d'investissement.

Régularisation de frais d'études : c'est une écriture comptable d'ordre non budgétaire afin de régulariser certaines actions budgétaires antérieures. Nous retrouvons ce même montant dans les recettes d'investissement, ce qui n'impacte pas le budget.

Les travaux de compte de tiers : cela concerne l'extension de réseaux d'assainissement avec le 5^e lot pour une nouvelle construction de maison individuelle rue de la Fontaine. Ce montant se retrouve dans les recettes d'investissement, qui est une opération blanche.

Les restes à réaliser sont les travaux en cours et non terminés en 2021 qui ont poursuivis en 2022 :

- . la création d'un point d'eau au cimetière
- . des premières factures pour le projet Je Jardine mon Village
- . 2^e tranche de l'éclairage de l'Eglise

Les dépenses d'investissement 2022 représentent 229 975.87 €

· **Recettes**

Recettes	Budget Primitif 2022	Réalisé au 31/12/22	Taux de réalisation
10- Dotations et fonds divers	9 565 €	51 606.42 €	539.53 %
13- Subventions	39 000 €	32 917.95 €	84.40 %
4542- Travaux pour compte de tiers	17 000 €	15 016.92 €	88.33 %
002- Excédent antérieur reporté	182 705.57 €	<i>Non exécuté comptablement</i>	
021- Virement du fonctionnement	539 885.92 €	<i>Non exécuté comptablement</i>	
Régularisation frais études	105 793.58 €	105 793.58 €	100 %
Total	893 950.07 €	205 334.87 €	

En dotation, un écart très important est constaté. Effectivement, la Commune a réussi à obtenir plus de FCTVA sur le garage des logements de la Mairie rue des Baudes en expliquant qu'il faisait partie du patrimoine de la Commune et non des Logements.

Nous retrouvons les travaux pour compte de tiers et la régularisation des frais d'études comme expliqué plus haut en investissement dépenses.

Les recettes d'investissement 2022 représentent 205 334.87 €

III. Conclusion

Au regard des résultats de clôture au 31 décembre 2022, il apparaît que la situation financière d'ensemble de la commune est saine :

-La capacité d'autofinancement (CAF), appelée aussi épargne brute, représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La CAF est en hausse avec un montant de 145 828.20 € en 2022 pour 118 346.54 € en 2021 grâce au retour des recettes avec les fêtes de Village, aux investissements fournis par la Commune, et à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement.



Fait à Longuesse, le 14 avril 2023
Le Maire, Norbert LALLOYER

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.